

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 Septembre 2024



Etaient présents :

- **Monsieur le Maire** : Jean-Georges KARL
- **Les Adjoint**s : Mme Christine FASSEL-DOCK, M. Albert ALLMENDINGER
- **Les Conseillers Municipaux** : Mme Karin ALESSANDRI, M. Loïc BERGER, M. Christian DOCK, M. Patrick DOCK, Mme Laurence DROMARD, M. Olivier HERBETH, Mme Annie HEYWANG, M. Bruno PFRIMMER, Mme Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- Mme Anne FEY qui a donné procuration à Mme Karin ALESSANDRI
- M. Thierry FREY
- M. Dominique ROHFRICTSCH qui a donné procuration à M. le Maire Jean-Georges KARL

Est nommé(e) secrétaire de séance : M. Olivier HERBETH

1 – Procès-verbal de la séance du 17 Juin 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 Juin 2024 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

2 – Décision modificative n° 3/2024

Entendu les explications de M. le Maire

La réfection de la toiture de la partie annexe de la salle polyvalente a nécessité quelques adaptations engendrant des plus-values non budgétisées

Le Conseil Municipal
Délibère et

VOTE la décision modificative N°3/2024 suivante :

Dépenses	0,00 €	Recettes	0,00 €
Opération n° 142 : ACQUISITION IMMEUBLE			
Article 2131 (section d'investissement)	- 5 451,00 €		
Bâtiments publics			
Opération n° 136 : GROS TRAVAUX SALLE POLYVALENTE			
Article 2131 (section d'investissement)	5 451,00 €		
Bâtiments publics			

Adopté à l'unanimité

3 – SDEA : Convention de mise à disposition de personnel

Le SDEA n'ayant pas transmis les éléments, ce point est ajourné.

4 – Divers

A – Clair de Rue

La manifestation a été une réussite malgré l'orage venu gâcher la fête. Un grand merci est d'ores et déjà adressé aux bénévoles pour leur implication sans faille. Admirable ! Un bilan leur sera présenté lors d'une réunion de restitution le vendredi 27 septembre 2024 à la salle du Lindel à 19 H.

B – Bouches à clés Rue principale

M. le Maire contactera le SDEA pour faire part de son mécontentement quant aux travaux effectués sur les bouches à clés Rue Principale. Certaines devront faire l'objet d'une reprise.

C – Coupures de courant

M. le Maire va insister auprès d'ENEDIS afin que ceux-ci exigent des propriétaires l'entretien des parcelles concernées par le passage de la ligne à haute tension. Les coupures récurrentes dont Heiligenstein fait l'objet sont inadmissibles.

D – Monument aux morts

Le nettoyage du monument aux morts est à prévoir. M. le Maire va faire établir un devis auprès l'entreprise COSSUTA.

La séance est levée à 21 H 30.

Le secrétaire de séance :
M. Olivier HERBETH

Le Maire :
Jean-Georges KARL

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Calendrier des Manifestations

Dates	Manifestations
Dimanche 29 septembre 2024	Fête Paroissiale à la salle polyvalente
Vendredi 11 octobre 2024	Assemblée Générale de la Société d'Embellissement de HEILGENSTEIN
Samedi 12 octobre 2024	Action citoyenne « Désherbage du cimetière »
Samedi 26 octobre 2024	Plantation automne avec la S.E.H.
Dimanche 3 novembre 2024	Journée Choucroute organisée par l'Association Théâtrale « D'TRAJMETZLE »

2 – Appel aux bénévoles

Action Citoyenne

Venez participer au désherbage du cimetière



Rendez-vous **le samedi 12 octobre 2024**

dès 8h au cimetière de Heiligenstein.



Munissez-vous de gants
de « binettes », « grattoirs » ou « griffes » de jardin
sécateur, petite tronçonneuse, ...

Cette action se terminera autour d'un moment convivial.

*Merci d'avance pour votre bonne humeur,
votre temps et votre participation !*

3 – Avis à la Population

La commune diffuse régulièrement diverses informations (en moyenne 1 mail par semaine).

Si vous souhaitez être destinataires des Avis à la Population, merci de communiquer votre e-mail aux adresses mairie@heiligenstein.fr et mairie.assistant@heiligenstein.fr.

A l'inverse, si vous ne souhaitez plus les recevoir, merci d'envoyer un mail à ces mêmes adresses.

4 – Nettoyage des trottoirs et des rigoles / Taille de la végétation débordant sur le domaine public (RAPPEL)

Il est rappelé qu'il incombe aux habitants de nettoyer les trottoirs et les rigoles situés le long de leur habitation.

Par ailleurs, il est demandé aux habitants de procéder à la taille des végétaux débordant sur la voie publique.